

**Commerce et Artisanat**

**REF : COMMERCE2014003**

**Signataire : LL/MDS**

Séance du Conseil Municipal du 06/03/2014

RAPPORTEUR : Brahim HEDJEM

**OBJET : Convention de partenariat entre la Ville d'Aubervilliers et la Maison du Commerce et de l'Artisanat**

**EXPOSE :**

Créée en 1995, l'association Maison du Commerce et de l'Artisanat regroupe l'ensemble des commerçants et artisans de la Ville des différents quartiers, dans différentes formes de commerces (soit 1 200 commerces), la Ville et les Chambres Consulaires afin de mener principalement des actions de promotion et d'animations du commerce local.

L'arrivée du centre commercial « Le Millénaire » a permis à cette association d'être dotée de moyens humains et financiers supplémentaires, depuis 2011, complétant ainsi les ressources propres de l'association MCA qui nécessitent la rédaction d'une convention de partenariat entre la Ville et l'association de la Maison du Commerce et de l'Artisanat d'un point de vue technique, humains et financiers fixant les rôles et les engagements de chacun.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat entre la Ville d'Aubervilliers et la Maison du Commerce et de l'Artisanat.

Direction Générale Développement / Commerce et Artisanat

Commerce et Artisanat

REF : COMMERCE2014003

Signataire : LL/MDS

**OBJET : Convention de partenariat entre la Ville d'Aubervilliers et la Maison du Commerce et de l'Artisanat**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 1411-3,

Vu le projet de convention de partenariat entre la Ville d'Aubervilliers et la Maison du Commerce et de l'Artisanat,

Considérant la nécessité de cette convention afin de valider et de renforcer les échanges existants dans un cadre clairement défini pour identifier distinctement les objectifs communs et le rôle de chaque partie pour un fonctionnement plus transparent et une collaboration pérenne et plus efficace.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville d'Aubervilliers et la Maison du Commerce et de l'Artisanat.

le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA

Reçu en Préfecture le : 07/03/2014

Publié le 07/03/2014

Certifié exécutoire le : 07/03/2014

le Maire Adjoint

Tedjini-Michel MAÏZA